



## Enceinte d'un tunisien habitant en tunisie (sans papier) ...

Par **Fayna Binous**, le **07/09/2017** à **14:17**

Bonjours a tous alors voila j'ai vraiment besoin de vous parce que je n'est ni l'aide de mes parents ni mes frère et sœur enfin bref je suis seul et sans repaire.

Je suis actuellement fiancée avec mon cousin depuis 2 ans qui et Tunisien et moi aussi mais lui vit en Tunisie et moi en France. Je suis enceinte de 1 mois et je compte garder mais en étant en entrain de fair nos papier pour le mariage le CCM quelle son les demarche pour qu'il puisse intégrer la France pour son bébé ?

Par **youris**, le **07/09/2017** à **17:47**

bonjour,

si vous êtes française, votre enfant sera français. et votre fiancé pourra demander un titre de séjour comme parent d'enfant français s'il remplit les conditions suivantes:

Vous devez :

- être le père ou la mère d'un enfant français mineur résidant en France,
- et contribuer à son entretien et son éducation depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans.

le plus simple est que votre fiancé se renseigne auprès d'un consulat de france en tunisie.  
salutations

Par **Fayna Binous**, le **13/09/2017** à **16:19**

Merccii beaucoup. Mais le problème c'est que en tunisie il ne laisse pas les etranger rentrée au Consulat de France a Tunis mais j'ai pas compris sa ? "- et contribuer à son entretien et son éducation depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans. " Comment peut-il contribuer a son enfant s'il il est loin ? Et a t-il le droit de venir pour l'accouchement ? Merci d'avance et désoler pour toute c'est question

Par **youris**, le **14/09/2017** à **09:53**

Il peut contribuer à l'entretien de son enfant en vous envoyant de l'argent depuis la tunisie.

Pour venir en france, il doit s'adresser à un consult de france pour un visa.  
Salutations